

La situation des investissements chinois en République démocratique du Congo

RDC



Credit: Inoussa Njumboket

Investissements chinois dans le secteur forestier en RDC

Avant le processus de reconversion des anciens titres forestiers en contrat de concession forestière, une entreprise chinoise était titulaire d'une concession, toutefois octroyée durant le moratoire. Cette concession n'a pas été renouvelée en raison du non-respect de plusieurs conditions, notamment la non-immatriculation juridique en tant que société d'exploitation ou de transformation du bois, le non-paiement des taxes à la superficie et l'absence de plan d'affaires et de scierie. C'est dans l'exploitation forestière artisanale qu'opère la très grande majorité d'investisseurs chinois. Aucun investisseur chinois n'est détenteur de concession industrielle en RDC.

Il a été noté que, entre 2009 et 2012, 57 permis artisanaux ont été accordés à 17 sociétés ayant un lien avec des capitaux chinois dans la province de l'Équateur (14 permis artisanaux à 3 sociétés) et dans la province de Bandundu (43 permis artisanaux à 14 sociétés).

Mais l'on note des cas des joint-ventures, notamment celui de SCPT-YFIDE (SOFOBA) et le rachat SCIBOIS (Société Congolaise Industrielle du Bois). Trois concessionnaires forestiers industriels ont signé depuis quelques années les accords de partenariat avec les investisseurs chinois pour l'exploitation forestière dans leurs titres.

Il s'agit de: ITB (Entreprise Industrielle de Transformation de Bois) situé dans le Territoire d'Oshwe ; de SCTP (Société commerciale de transport et des ports) ex ONATRA et de NBK (Nouvelle banque de Kinshasa) dans le Territoire de Mushie. Étant donné la nature informelle de ces accords tenus secrets, l'étude n'a pas été en mesure d'obtenir les données relatives au capital, aux revenus générés, ni aux taxes payées. D'ailleurs, ce mode opératoire d'exploitation ne diffère en rien par rapport au type artisanal malgré l'utilisation dans ce cas, des engins appropriés avec un volume de prélèvement beaucoup plus important.

En termes d'impact, l'essentiel pour les exploitants artisanaux est de disposer d'une autorisation officielle comme couverture et d'opérer en dehors des sites sollicités où l'Administration forestière serait incapable de pouvoir diligenter des missions de contrôle. De même, en dehors de quelques cadeaux accordés aux autorités coutumières locales et sans doute des pots de vin aux différentes autorités provinciale et territoriale, il n'y a à proprement parler d'impacts positifs sur les populations locales, ni dans l'environnement auquel elles appartiennent à partir du moment où les artisans n'ont aucun compte à rendre à celles-ci.

Quels sont les enjeux

En 2002, la RDC s'est engagée dans un vaste programme de réforme de son secteur forestier. Dans cette optique, un moratoire sur la délivrance de nouvelles concessions d'exploitation forestière industrielle a été décidé, le temps de créer les conditions d'une bonne gouvernance dans la gestion forestière. Au cours de cette période, il a été constaté une inflation des permis artisanaux, délivrés souvent au mépris des prescriptions légales et réglementaires. Les permis artisanaux visent en réalité à soutenir les producteurs nationaux et à ravitailler le marché intérieur. Cependant, l'exploitation forestière par des permis de coupe artisanaux ne respecte pas les normes de durabilité. En effet, le cahier social et le plan de gestion environnementale, applicables à l'exploitation forestière industrielle, ne s'applique pas aux permis artisanaux. Face à tous les problèmes posés par l'exploitation forestière illégale en RDC, le gouvernement s'est engagé à la combattre de façon acharnée.

Statistiques

En 2012, **67,166 m³ de grume et 1,329 m³ de sciage** ont été exportés vers la Chine

43 % des exportations de bois Congolais sont destinés à la Chine

La Chine est la première importatrice (sur 38) de bois et produits forestiers de la RDC

Plus de **70 entreprises chinoises** sont actives dans le secteur minier dans la province du Katanga

Investissements chinois dans le secteur non-forestier

En septembre 2007, un accord 'ressources contre infrastructures' a été signé entre deux entreprises publiques chinoises de travaux publics et la compagnie d'État productrice de cuivre de la RDC (GECAMINES). Il prévoyait que le gouvernement de la RDC devrait octroyer aux sociétés chinoises des droits pour la production de plus de 10 millions de tonne de cuivre et des centaines de millions de cobalt. En contrepartie, les entreprises chinoises s'engageraient à financer à hauteur de près de \$ 96 milliards la construction de routes, de lignes de chemin de fer, d'hôpitaux, d'écoles et de barrages dans tout le pays, ainsi qu'au développement du secteur minier. Pour être durable, ce modèle d'accord mutuel qualifié de 'gagnant-gagnant' par les deux gouvernements devrait apporter des retombées positives à la population congolaise.

Les activités de commerce et d'investissement chinois dans les secteurs minier, forestier et infrastructure en RDC ont considérablement augmenté ces dix dernières années. D'autres investissements importants pourraient se concrétiser au cours des prochaines années. Par exemple, des informations non vérifiées font état de l'existence d'un accord entre le gouvernement de la RDC et l'entreprise chinoise ZTE pour la mise en place d'une plantation industrielle de palmier à huile sur une superficie de 100 000 ha.

Concernant la responsabilité sociale et environnementale, les concessions industrielles comme celles de Sicominet et DIMA, devront respecter des obligations environnementales en réalisant une étude d'impact environnemental assortie d'un plan de gestion environnementale et sociale. Le problème se situe surtout au niveau des petites et moyennes entreprises chinoises qui font affaire avec les opérateurs artisanaux, et dont les activités sont plus difficile à surveiller.

Les investissements chinois comme n'importe quels investissements en RDC sont régis par le Code des Investissements, ainsi que par les lois spécifiques à chaque secteur d'activité. L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) est un établissement public qui a pour rôle de promouvoir les investissements en RDC. Il agit aussi comme facilitateur auprès des investisseurs en offrant une aide technique et juridique sur le Code des Investissements. Pour ce fait, l'ANAPI a développé en 2012 un Guide pour l'Investisseur, qui devra être actualisé; et met à disposition un dossier d'information pour chacun des secteurs d'activité en question. Les secteurs forestier, agricole et infrastructure sont des secteurs prioritaires pour l'ANAPI, alors que le secteur minier est principalement géré par le Ministère de Mines.

Cadres qui s'appliquent aux investissements chinois liés

Secteur	Codes, Lois & Règlements	Année(s)
Investissements	Code des Investissements	2002
Forestier	Code Forestier & Arrêté ministériel 028 de 2008 portant mesures relatives à l'estimation des prix des forêts à concéder	2002, 2008
Minier	Code Minier	2002
Agricole	Loi no 11/022 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture	2011
Environnement	LOI N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement	2011
Foncier	Code Foncier	1973

Interaction et coopération des initiatives à ce jour avec la Chine

Les secteurs miniers et des infrastructures offrent aux investisseurs privés de tous bords des opportunités de fructifier leurs capitaux, en développant un partenariat 'gagnant-gagnant' avec l'Etat Congolais, notamment par le biais du 'Built-Operate-Transfer', ou de contrats d'exécution des ouvrages.

Le processus de consultation relatif au développement des relations sino-congolaises s'est élargi pour y inclure des représentants de la société civile. C'est ainsi que concernant l'accord d'échange de Sicominet, beaucoup de critiques avaient été soulevées par la société civile et autres intervenants pertinents en ce qui concerne la transparence des négociations.

Pour l'avenir

L'État congolais apprécie ses relations avec la Chine et ses investissements. Ceux-ci se concrétisent par de grands accords de type « infrastructures contre matières premières » qui sont présentés comme bénéfiques pour l'économie et la population congolaise. Par contre, les investissements chinois informels sont mal cernés et peu documentés.

En raison de ce manque de clarté, il devient difficile de juger de l'impact de la Chine sur les forêts de la RDC. On sait pourtant que la présence chinoise est importante dans le secteur des ressources naturelles. Le

moratoire sur les licences a en fait débouché sur l'apparition d'une échappatoire légale conduisant à une exploitation non renouvelable de la forêt. Rien n'indique qu'une telle exploitation apporte un développement durable à la RDC : la relation est elle mutuellement bénéfique ou plutôt extractive ?

Le manque de transparence et de redevabilité est au cœur du problème. La RDC est un grand pays, richement doté en ressources mais disposant de peu de moyens pour faire appliquer la loi. Rien n'empêche la relation d'être bénéfique pour les deux pays, mais cela passe avant tout par la transparence et la redevabilité. L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en RDC a permis de lancer le dialogue, mais il faudra davantage de collaboration entre les deux pays pour que les vérifications de diligence raisonnable soient effectuées des deux côtés et que la conformité aux lois internationales et locales soit assurée

« Les priorités que je m'assigne en tant que ministre de l'Environnement et du développement durable c'est notamment la lutte contre le changement climatique, la lutte contre l'exploitation illégale du bois congolais et l'avenir que nous donnons à notre bois qui constitue une grande richesse pour la RDC ».

M. Bienvenu Liyota

Nouveau Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, s'adressant au personnel de son Ministère en février 2015

Pour en savoir plus

Le projet Gouvernance forestière Chine-Afrique (en anglais China-Africa Forest Governance Project ou CAFGoP) est un projet plurinational visant à améliorer la gouvernance forestière en encourageant des échanges commerciaux et des investissements chinois dans la forêt africaine qui soient durables et favorables aux plus démunis. Grâce à la recherche, au dialogue et à des actions conjointes avec des partenaires en Chine, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Mozambique et en Ouganda, le projet contribue à l'amélioration des pratiques politiques et d'investissement en Chine et en Afrique d'une manière qui favorise une bonne gestion des ressources forestières au bénéfice des populations locales.

Vous trouverez plus d'information sur le projet à l'adresse suivante:
<http://www.iied.org/china-africa-forest-governance-project>

Contacts

Belmond Tchoumba (gbtchoumba@wwfcarpo.org) et Inoussa Njumboket (injumboket@wwfcarpo.org), Fonds Mondial pour la Nature RDC
 Isilda Nhandumbo (isilda.nhandumbo@iied.org) et Anna Bolin (anna.bolin@iied.org), Institut International pour l'environnement et le développement



Cette recherche a été financée en partie par UK aid, c'est-à-dire une aide émanant du gouvernement britannique. Cependant, les points de vue exprimés ici ne reflètent pas nécessairement ceux du gouvernement britannique.